



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/96
S/15622
24 février 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

UN LIBRARY

FEB 25 1983

UN/DA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Points 23 et 61 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 23 février 1983, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la résolution 37/98 D de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1982, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information, les nouvelles sur les récentes utilisations d'armes chimiques et bactériologiques par les agresseurs vietnamiens au Kampuchea.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter ces nouvelles à la connaissance du Groupe d'experts sur l'application du Protocole de Genève de 1925 et faire circuler ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 61 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/38/50.

ANNEXE

USAGE DES PRODUITS CHIMIQUES
TOXIQUES PAR LES AGRESSEURS VIETNAMIENS
AU KAMPUCHEA

1. Le 23 décembre 1982, les agresseurs vietnamiens ont épandu par hélicoptères des produits chimiques toxiques sur les villages de la commune de Loboek, district de Chhouk dans la province de Kampot (Région Sud-Ouest). 7 habitants ont été gravement blessés et plusieurs autres intoxiqués.
2. Le 29 décembre 1982, dans la commune de Preah Neaingkoal, district de Thalaborivoat, province de Stung Treng (Région Nord-Est), les agresseurs vietnamiens ont épandu des produits chimiques toxiques sur les rives du fleuve Mekong, empoisonnant plusieurs familles kampuchéennes dont 30 familles entières ont été gravement intoxiquées.
3. Le 16 janvier 1983, à Toek Sap, district de Sisophon, province de Battambang (Région Nord-Ouest), les agresseurs vietnamiens ont tiré des obus à gaz toxique contre la population civile, causant 3 victimes. Ce gaz toxique provoque chez la victime des sensations d'étouffement accompagnées de vertige puis de vomissements de sang.
4. Les 18, 19, 20 et 24 janvier 1983, à Romeaing Sar, commune de Ta Sal, province de Kompong Speu (Région Ouest), les agresseurs vietnamiens ont tiré des obus à gaz toxique contre la population civile. 10 cas d'intoxication ont été constatés dont 7 très graves.
5. Du 1er au 12 février 1983, les troupes d'occupation vietnamiennes ont tiré d'affilée des obus à gaz toxique contre la population civile de Kranhoung, district de Samlaut, province de Battambang (Région Nord-Ouest), provoquant 12 cas d'empoisonnement dont 4 graves. Les victimes souffrent d'abord des maux de tête accompagnés de sensations d'oppression. Elles ont, peu après, des nausées et des vomissements hémorragiques suivis de sécheresse de la gorge et de ballonnement abdominal. Elles connaissent enfin un état d'affaiblissement général, des convulsions puis perdent connaissance.